

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 001-200070118-20260630-DEL_26_06_30_17-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 26

Représentés : 9

Absents : 10

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, Mme Elise AUCLAIR, Mme Nathalie BEAUDET, M. Christian BEGUET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Marie-France CURTIL, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Jean-Charles GALLO, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Denis SAUJOT, M. René SUAREZ, Mme Anne TURREL, M. Thomas VANNIER,

Étaient absents : M. Laurent AUBERTIN (pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Pauline BEGUET, M. Gaëtan FAUVAIN (a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAUDET), M. Paul FERRÉ (a donné pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Jérémy GONIN (a donné pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Catherine GUTIERREZ (a donné pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), M. Benoît PEIGNÉ (a donné pouvoir à M. Gilles LATTARD), M. Didier RUTSCHI (a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION), Mme Delphine TRONCI (a donné pouvoir à M. Jean-Charles GALLO)

Secrétaire de séance : M. Thomas VANNIER

N°2026/06/30/17 – Autorisation de signer l'accord-cadre relatif au Service de transport scolaire – Lots n°1 et 2- Marché public de services (Appel d'offres ouvert)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 relatifs aux Appels d'Offres Ouverts (procédure formalisée), ainsi que les articles R2162-1 à R2162-14 (Accords-Cadres),

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 27 avril 2026 au JOUE et au BOAMP,

Vu le procès-verbal d'attribution établi le 16 juin 2026, après réunion de la CAO,

Vu les crédits inscrits au budget,

M. Renaud DUMAY, Président, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'un marché sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire avec montant maximum, relatif au service de transport scolaire, pour les 2 lots suivants :

Lot n°1	Transport d'élèves d'écoles primaires du territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à destination d'un équipement sportif
Lot n°2	Transport d'élèves relevant du secteur communautaire, à destination d'un collège du territoire de la CCVSCentre

Les offres financières ont été établies sur la base d'un détail quantitatif estimatif de simulation correspondant à une estimation des prestations à réaliser sur la durée de l'accord-cadre.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché passé sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire avec montant maximum ainsi que l'ensemble des marchés subséquents se rapportant à l'accord-cadre, ainsi que tout acte modificatif entraînant une augmentation inférieure ou égale à 10% du montant maximum de l'accord-cadre ou sans incidence financière, relatif au service de transport scolaire, pour les 2 lots suivants :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE L'OFFRE pour 4 années (d'après le montant estimatif de la simulation)
n°1 - Transport d'élèves d'écoles primaires du territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à destination d'un équipement sportif	MAISAVIA 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS SIRET : 315384867	1 67 556,00 € HT
n°2 - Transport d'élèves relevant du secteur communautaire, à destination d'un collège du territoire de la CCVSCentre	MAISAVIA 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS SIRET : 315384867	460 152,00 € HT

L'accord-cadre prévoit sur la totalité des marchés subséquents pour les 4 années de contrat, un montant maximum de :

- ➔ Pour le lot n°1, de 300.000,00 € HT
- ➔ Pour le lot n°2, de 600.000,00 € HT

PRÉCISE que pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une période de 48 mois, à compter de sa notification.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 30 juin 2026

Le Président,
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
De la notification à l'attributaire des lots n°1 et n°2 le
Le Président,
Renaud DUMAY